

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
28/06/18	23/08/18	2018-006808

1. Intitulé du projet

Défrichement d'une surface de 1,11 ha pour plantation de vigne.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
47. a) déboisements en vue de la reconversion de sols d'une superficie totale de plus de 0,5 hectare.	Défrichement d'une surface totale de 1,11 ha sur la commune de BUSSAC-FORÊT (17)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Défrichement de 1,11 ha de bois résineux (Pin maritime) sinistré par l'ouragan Martin de décembre 1999, en vue de l'implantation d'une vigne.

4.2 Objectifs du projet

- mise en valeur d'une parcelle forestière peu productive par défrichage et plantation de vigne;

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- exploitation des arbres ;
- dessouchage;
- labour profond du terrain;
- plantation de vigne.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

- culture de la vigne selon le cahier des charges "Cognac".

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande d'autorisation de défrichement (articles L341-3 du code forestier)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- défrichement	1,11 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

- département: Charente-Maritime.
- commune : BUSSAC-FORÊT(17).
- lieu-dit: Terrier des cailloux.
- références cadastrales:
section ZW parcelle 36.

Coordonnées géographiques¹

Long. 00° 41' 52" O Lat. 45° 21' 55" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type II n° 360 " Landes de Montendre"
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?</p> <p>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Plan de Prévention des Risques Incendies de Forêts du bassin de la double saintongeaise en cours d'élaboration.</p> <p>Le projet de défrichement permet l'extension d'une clairière agricole.</p>
<p>Dans un site ou sur des sols pollués ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans une zone de répartition des eaux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un site inscrit ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</p>	<p>Oui</p>	<p>Non</p>	<p>Lequel et à quelle distance ?</p>
<p>D'un site Natura 2000 ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Site N° FR5400437 "Landes de Montendre" situé à 200 mètres (habitat le plus proche: lande xérophile code UE 40 30, non impacté par le projet).</p>
<p>D'un site classé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Consommation d'espaces forestiers transformés en espaces agricoles. Le projet ne pénalise pas l'activité sylvicole locale, car il concerne des peuplements forestiers à faible intérêt économique.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Incendies de forêts: l'extension d'une clairière agricole existante permettra de limiter le risque d'incendie.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Engendre-t-il des effluents ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Développement d'une activité viticole sur 1,11 ha.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Sans objet en l'absence d'effets négatifs notables.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'extension d'une clairière agricole dans un secteur au taux de boisement très élevé (> 70%) ne peut qu'être favorable à la biodiversité en créant une zone ouverte.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Corignac

le, 28/06/2018

Signature



ANNEXE 2: PLAN DE SITUATION AU 1/25000



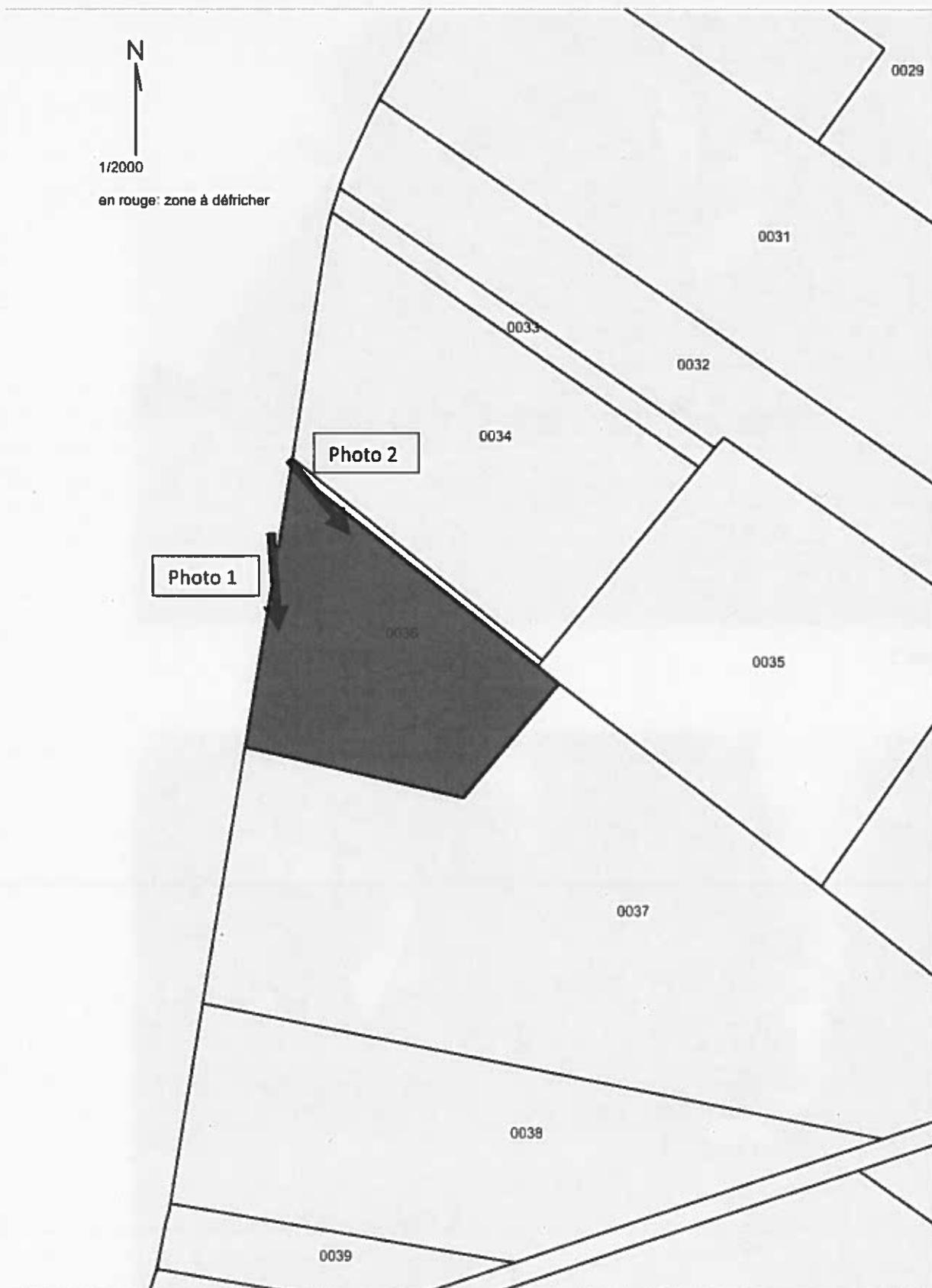


Photo 1

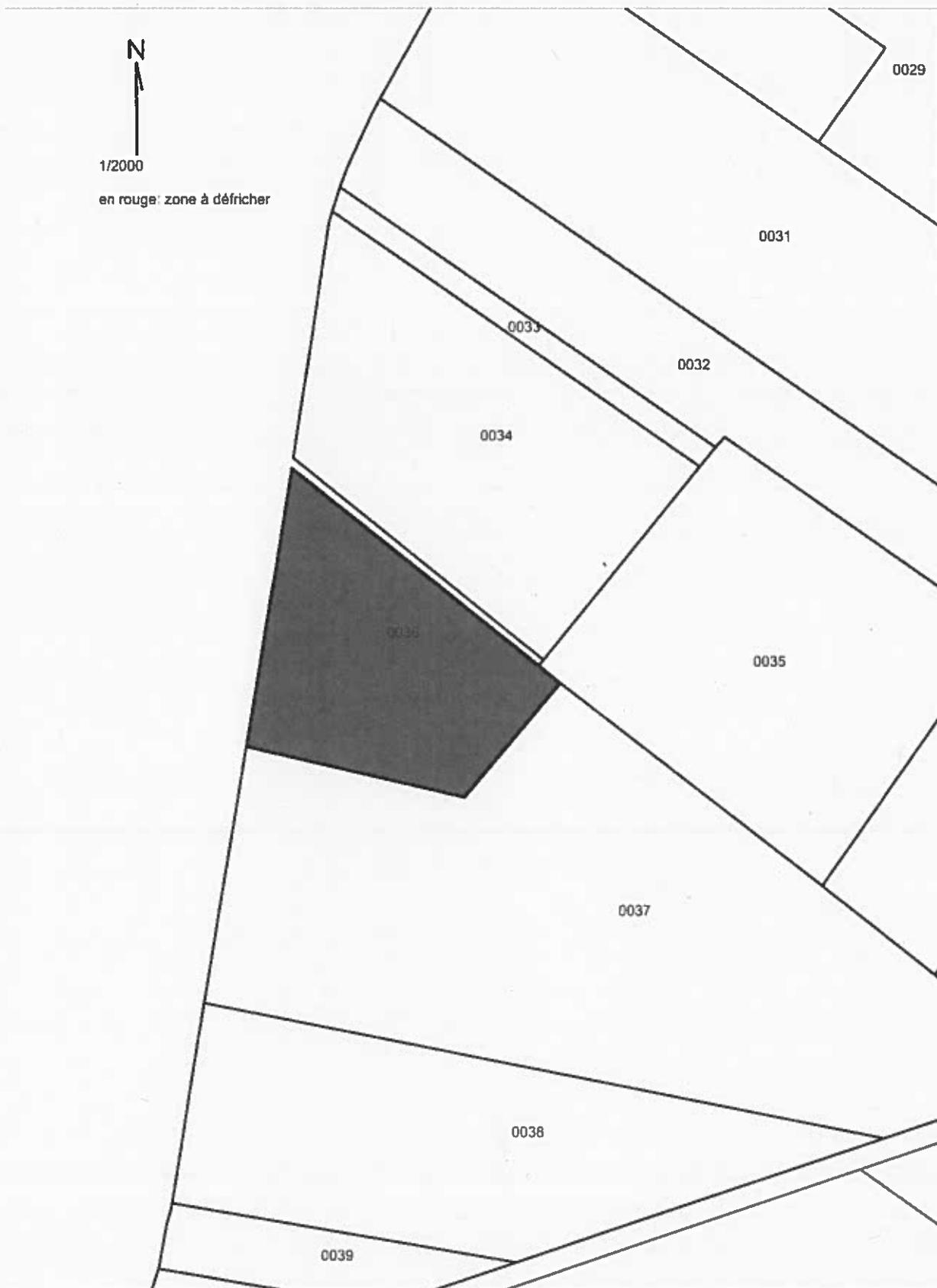


Photo 2

Localisation des photographies



ANNEXE 4: PLAN DU PROJET



ANNEXE 5: PLAN DES ABORDS (PHOTOGRAPHIE AÉRIENNE 2014)



SENSIBILITÉ ENVIRONNEMENTALE DE LA ZONE D'IMPLANTATION

1 - Description du contexte

Le projet de défrichement concerne une surface de 1,11 hectare située sur la commune de BUSSAC-FORÊT (17), à l'intérieur du périmètre de la ZNIEFF de type II n° 540004674, et à proximité de la ZPS Landes de Montendre FR 5400437.

Le défrichement a pour objectif l'implantation d'une parcelle de vigne.

2 - description de la zone d'implantation du projet

2.1- usage actuel sur la zone de réalisation du projet

Le peuplement forestier présent sur la parcelle est constitué d'une futaie de Pin maritime avec sous-étage de feuillus, fortement impacté par l'ouragan Martin de décembre 1999 (densité faible, arbres penchés).

Les parcelles voisines sont constituées de futaies résineuses de Pin maritime et d'une parcelle en vigne.

2.2- milieux naturels présents sur la zone

La station forestière est caractérisée par son acidité et par sa sécheresse. En l'absence de peuplement forestier, la station serait considérée comme une lande sèche (code CORINE 31.2). Le document d'objectif Natura 2000 indique « sous couvert de la pinède plantée survit une forme moins typique, appauvrie en Ericacées, et souvent très clairsemée. »

2.3- espèces faune et flore sur la zone n'a pas été repéré d'espèces d'intérêt majeur sur la parcelle.

- Flore : Pin maritime, Chêne tauzin, Chêne pédonculé, fougère aigle, bruyère cendrée...
- Faune : Sanglier, Chevreuil... Lors des inventaires en vue de la rédaction du document d'objectif Natura 2000, un site de nidification du Circaète Jean-le-Blanc a été observé à environ 500 mètres au sud-est de la parcelle.

3 - caractéristiques de la ZPS landes de Montendre FR5400437 et de la ZNIEFF de type II 540004674

La ZNIEFF se cale sur les contours du PSIC N°35 LANDES DE MONTENDRE (18 360 ha) avant sa réduction faisant suite aux négociations avec les partenaires socio-économiques (SIC FR5400437, 3 132 ha). La ZNIEFF II ainsi définie constitue une entité géo-pédologique (podzols et sols lessivés acides sur dépôts continentaux tertiaires), paysagère (morphologie sub-plane contrastant avec les collines calcaires de la Haute Saintonge au nord), biogéographique (aile occidentale de la Double charentaise où l'influence ibéro-atlantique est la plus marquée sur le cortège végétal). Vers l'Est, les zones où les sols plus riches permettent l'établissement de communautés forestières moins originales ont été exclues tandis que vers le sud la limite de la zone se cale sur la frontière entre la région POITOU-CHARENTES et la région AQUITAINE (l'intérêt patrimonial de cette ZNIEFF prend avant tout son sens dans le contexte POITOU-CHARENTES où ces landes constituent une limite biogéographique pour de très nombreuses espèces et communautés végétales, par ailleurs assez répandues en région AQUITAINE, notamment au sud de Bordeaux dans la région des Grandes Landes).

3.1- espèces faune et flore de la ZPS et de la ZNIEFF

Avec 91 espèces à fort intérêt patrimonial, la flore apparaît comme très riche : les pelouses sur sables humides, les bas-marais et tourbières ainsi que certaines landes apparaissent comme les habitats les plus précieux abritant à la fois un cortège typique et de nombreux taxons menacés tels que la Linaire à vrilles ou le Flûteau nageant, parmi d'autres.

La faune possède également un intérêt très élevé, tant au niveau des Vertébrés que des Invertébrés. Au titre des premiers figure le Vison d'Europe, un des mammifères les plus raréfiés

de France, la Cistude d'Europe, menacée au niveau européen, divers reptiles ainsi qu'un riche cortège d'oiseaux inféodés aux landes. En ce qui concerne les seconds, le groupe des odonates est particulièrement remarquable avec la présence de plusieurs libellules rares dont la Leucorrhine à front blanc, de même que celui des Papillons parmi lesquels figure le Fadet des laïches, une espèce en voie d'extinction dans l'Europe de l'Ouest et qui possède sur la zone des populations encore conséquentes.

ESPECES DETERMINANTES : 131

FAUNE	DH	DO	PN	FLORE	DH	PN	PR
Mammifères				Aigremoine odorante <i>Agrimonia procera</i>			
Cerf élaphe <i>Cervus elaphus</i>				All des bruyères <i>Allium ericetorum</i>			
Murin de Daubenton <i>Myotis daubentoni</i>	✓		✓	Arbousier <i>Arbutus unedo</i>			
Noctule commune <i>Nyctalus noctula</i>	✓		✓	Arnoséris minime <i>Arnosseris minima</i>			
Noctule de Leisler <i>Nyctalus leisleri</i>	✓		✓	Avoine de Loudun <i>Avenula lodunensis</i>			
Vison d'Europe <i>Mustela lutreola</i>	✓		✓	Avoine des prés <i>Avenula pratensis</i>			
Oiseaux				Biscutelle de Guillon <i>Biscutella guillonii</i>			
Alouette lulu <i>Lullula arborea</i>		✓	✓	Bouleau pubescent <i>Betula pubescens</i>			
Autour des palombes <i>Accipiter gentilis</i>			✓	Brunelle à feuilles d'hysope <i>Prunella hyssopifolia</i>			
Bondrée apivore <i>Pernis apivorus</i>		✓	✓	Canche élégante <i>Aira elegantissima</i>			✓
Busard cendré <i>Circus pygargus</i>		✓	✓	Cardamine à petites fleurs <i>Cardamine parviflora</i>			
Busard St-Martin <i>Circus cyaneus</i>		✓	✓	Centenille <i>Centunculus minimus</i>			✓
Engoulevent d'Europe <i>Caprimulgus europaeus</i>		✓	✓	Centranthe chausse-trape <i>Centranthus calcitrapae</i>			
Faucon hobereau <i>Falco subbuteo</i>			✓	Cicendie filiforme <i>Cicendia filiformis</i>			
Fauvette pitchou <i>Sylvia undata</i>		✓	✓	Cicendie fluette <i>Exaculum pusillum</i>			
Locustelle tachetée <i>Locustella naevia</i>			✓	Corrigiole du littoral <i>Corrigiola littoralis</i>			
Milan noir <i>Milvus migrans</i>		✓	✓	Corrigiole à feuilles de téléphium <i>Corrigiola telephifolia</i>			
Moineau friquet <i>Passer montanus</i>			✓	Cresson d'Islande <i>Rorippa islandica</i>			
Pic noir <i>Dryocopus martius</i>		✓	✓				

FAUNE	DH	DO	PN	FLORE	DH	PN	PR
Oiseaux				Daphné camélee <i>Daphne genkya</i>			
Pie-grièche écorcheur <i>Lanius collurio</i>		✓	✓	Droséra à feuilles rondes <i>Drosera rotundifolia</i>		✓	
Râle d'eau <i>Rallus aquaticus</i>				Droséra intermédiaire <i>Drosera intermedia</i>		✓	
Tarier des prés <i>Saxicola rubetra</i>			✓	Dryopteris affine <i>Dryopteris affinis</i>			
Torcol fourmillier <i>Jynx torquilla</i>			✓	Dryopteris dilatée <i>Dryopteris dilatata</i>			
Reptiles				Epervière petite-laitue <i>Hieracium lactucella</i>			
Cistude d'Europe <i>Emys orbicularis</i>	✓		✓	Eragrostide poilue <i>Eragrostis pilosa</i>			
Coronelle grondine <i>Coronella girardica</i>	✓		✓	Euphrase à fleurs jaune d'or <i>Odonites chrysanthus</i>		✓	
Coronelle lisse <i>Coronella austriaca</i>	✓		✓	Astérocarpe pourpré <i>Sesamoides purpurascens</i>			
Lézard ocellé <i>Timon lepidus</i>			✓	Flûteau nageant <i>Luronium natans</i>		✓	
Amphibiens				Gaillet boréal <i>Galium boreale</i>			✓
Crapaud calamite <i>Bufo calamita</i>	✓		✓	Genêt poilu <i>Genista pilosa</i>			
Rainette méridionale <i>Hyla meridionalis</i>	✓		✓	Germandrée botryde <i>Teucrium botrys</i>			
Triton marbré <i>Triturus marmoratus</i>	✓		✓	Gesse blanche <i>Lathyrus pannonicus</i>			
Poissons				Gesse des bois <i>Lathyrus sylvestris</i>			
Chondrostome <i>Chondrostoma toxostoma</i>	✓			Grassette du Portugal <i>Pinguicula lusitanica</i>			
Lamproie de Planer <i>Lampetra planeri</i>	✓		✓	Gratiola officinale <i>Gratiola officinalis</i>		✓	
Insectes				Hélianthème en ombelle <i>Helianthemum umbellatum</i>			
Aesche isocèle <i>Aeshna isoceles</i>				Hélianthème faux-alysson <i>Helianthemum alyssoides</i>			
Agrion joii <i>Coenagrion pulchellum</i>				Illécèbre verticillé <i>Illecebrum verticillatum</i>			
Agrion mignon <i>Coenagrion scitulum</i>				Isoète épineux <i>Isoetes hystrix</i>		✓	
Cordulie à taches jaunes <i>Somatochlora flavomaculata</i>				Jonc hétérophylle <i>Juncus heterophyllus</i>			
Cordulie métallique <i>Somatochlora metallica</i>				Jonc raide <i>Juncus squarrosus</i>			
Fadet des laïches <i>Coenonympha oedippus</i>	✓		✓	Jussie des marais <i>Ludwigia palustris</i>			
Leste dryade <i>Lestes dryas</i>				Laiche binervée <i>Carex binervis</i>			
Leucorrhine à front blanc <i>Leucorrhinia albifrons</i>	✓		✓	Laiche en étoile <i>Carex echinata</i>			
Orthétrum brun <i>Orthetrum brunneum</i>				Laiche ombreuse <i>Carex umbrosa</i>			✓
Rosalie des Alpes <i>Rosalia alpina</i>	✓		✓				

FLORE	DH	PN	PR
Laîche ponctuée <i>Carex punctata</i>			
Laîche tardive <i>Carex viridula</i>			
Lepture cylindrique <i>Monerma cylindrica</i>			
Linalgrette à feuilles étroites <i>Eriophorum angustifolium</i>			
Linatre à vrilles <i>Kickxia cirrhosa</i>		✓	
Lupin à feuilles étroites <i>Lupinus angustifolius</i>			
Mauve de Nice <i>Malva nicaeensis</i>			
Myosotis raide <i>Myosotis stricta</i>			
Myriophylle à fleurs alternes <i>Myriophyllum alterniflorum</i>			
Nard raide <i>Nardus stricta</i>			
Narthéce ossifrage <i>Narthecium ossifragum</i>		✓	
Oenanthe de Foucaud <i>Oenanthe foucaudii</i>			
Orpin rougeâtre <i>Sedum rubens</i>			
Orpin velu <i>Sedum villosum</i>			✓
Osmonde royale <i>Osmunda regalis</i>			
Petite Briza <i>Briza minor</i>			
Petite Utriculaire <i>Utricularia minor</i>			
Peucedan officinal <i>Peucedanum officinale</i>			✓
Phalangère rameuse <i>Anthericum ramosum</i>			
Pilulaire à globules <i>Pulsaria globulifera</i>		✓	
Piment royal <i>Myrica gale</i>			✓
Plantain des sables <i>Plantago scabra</i>			
Potamo coloré <i>Potamogeton coloratus</i>			
Potentille d'Angleterre <i>Potentilla anglica</i>			
Potentille dressée <i>Potentilla recta</i>			
Prêle de Moore <i>Equisetum x moorei</i>			
Renoncule à feuilles de graminée <i>Ranunculus gramineus</i>			✓
Renoncule à feuilles d'ophioglosse <i>Ranunculus ophioglossifolius</i>		✓	

FLORE	DH	PN	PR
Renoncule toute blanche <i>Ranunculus oboleucos</i>			✓
Renoncule tripartite <i>Ranunculus tripartitus</i>			
Rhynchospora blanche <i>Rhynchospora alba</i>			✓
Rhynchospora brune <i>Rhynchospora fusca</i>			✓
Rubentier nain <i>Sparganium minimum</i>			
Saule rampant <i>Salix repens</i>			
Scille printanière <i>Scilla verna</i>			
Scirpe cespiteux <i>Trichophorum cespitosum</i>			
Scirpe penché <i>Isolepis comua</i>			
Silène de Porto <i>Silene portensis</i>			✓
Spergule printanière <i>Spergula morisonii</i>			
Spirée d'Espagne <i>Spiraea hypericifolia</i>			✓
Thélyptéris des marais <i>Thelypteris palustris</i>			
Trépane barbue <i>Tolpis barbata</i>			
Utriculaire citrine <i>Utricularia australis</i>			
Utriculaire intermédiaire <i>Utricularia intermedia</i>			
Valériane dioïque <i>Valeriana dioica</i>			

Légende : DH : espèce inscrite à la directive Habitats (Annexe II et/ou IV) ; DO : espèce inscrite à la directive Oiseaux (Annexe II) ; PN : espèce protégée en France ; PR : espèce protégée régionalement.

3.2- milieux naturels de la ZPS et de la ZNIEFF

Les milieux déterminants essentiels sont les suivants :

- 31 Landes et fourrés
- 34 Pelouses sèches calcicoles et steppes
- 22 Lac, étangs et mares
- 54 4 Bas-marais acides
- 41 6 Forêts de Chêne tauzin

3.3- vulnérabilité :

L'intensification sylvicole se traduit par diverses évolutions ayant un effet négatif sur les habitats et les espèces menacés : restructuration foncière ayant pour but d'aboutir à la création de blocs de parcelles d'une surface plus importante, plantation "intensive" de Pin maritime, y compris dans des zones pédologiquement défavorables - bas-fonds humides ou tourbeux - grâce à d'importants travaux de drainage; parallèlement, des pratiques agropastorales qui permettaient le maintien de vastes surfaces de landes ont aujourd'hui totalement disparu et les landes connaissent un processus rapide de boisement. Seul le camp militaire de Bussac (800 hectares) a conservé encore des surfaces significatives de landes grâce aux incendies périodiques.

L'ouverture ou l'extension de carrières (calcaires et argiles kaoliniques) constitue également une menace importante, spécialement au niveau des affleurements de calcaires maestrichtiens situés entre Bussac et Corignac qui sont l'objet d'une exploitation importante. Par ailleurs, des effets indirects néfastes de telles exploitations se manifestent dans le cas de lavage des boues ou de déversement des sédiments dans le réseau hydrographique (forte augmentation des MES et de la turbidité, perturbation des équilibres thermiques etc).

Le tourisme enfin peut représenter ponctuellement une menace sérieuse sur certains habitats précieux (exemple de l'influence de la réalisation d'une base de loisirs sur la tourbière acide de l'étang de Montendre).

3.4- lien écologique avec le projet

Le projet de défrichement n'affecte pas un milieu sensible, même si potentiellement une lande sèche pourrait se développer après exploitation du peuplement de Pin maritime, ce qui semble réglementairement difficile (Code forestier).

Le projet n'enlève aucun intérêt environnemental à la ZNIEFF, car la surface concernée est limitée et le milieu transformé ne présente pas un intérêt biologique majeur. Le secteur a d'ailleurs été exclu du site Natura 2000 lors des discussions avec les partenaires socio-économiques.

4 – caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé

4.1- effets prévisibles du projet

Le projet de défrichement suivi de l'implantation d'une vigne présente un effet positif par rapport à l'état initial de la parcelle, en permettant ainsi l'ouverture du milieu par agrandissement d'une clairière dans un secteur au taux de boisement très élevé (>70%).

4.2- mesures d'évitement et de réduction

Les opérations de culture de la vigne seront réalisées avec comme objectif la limitation des intrants :

- entretien par travail du sol en limitant le désherbage chimique sur une largeur de 50 cm sous les rangs de vigne ;
- maintien enherbée d'une interligne sur 2, entretenue par broyage ;
- utilisation d'engrais organiques ;
- traitements contre les bioagresseurs réalisés au maximum par biocontrôle + bouillie bordelaise.

